

canadien. Il a procuré beaucoup de bonnes choses au peuple canadien et tous les habitants de la Nouvelle-Ecosse, libéraux ou conservateurs indistinctement souhaitent qu'il vive encore longtemps pour les combler d'autres bonnes choses.

Je parlais tantôt des talents éminents du ministre des Finances. Je ne m'attarderai pas à ses qualités personnelles qui doivent sauter aux yeux de tous ceux qui le connaissent, mais je parlerai des bienfaits qu'il a répandus sur la Nouvelle-Ecosse et sur tout le Canada par son caractère et son habileté, et quant à sa fidélité à ses collègues et à son pays, les générations futures de Néo-Ecossais diront de lui:

He was a man, take him for all in all,
We shall not look upon his like again.

M. T. S. SPROULE (Grey-est): Monsieur l'Orateur, l'honorable député qui vient de parler (M. Kyte) semble venir d'un pays où depuis plusieurs années les gens s'amuse à faire de la navigation aérienne, chacun s'efforçant de surpasser son prédécesseur comme navigateur de cerfs-volants. Mais malheureusement pour leur propre réputation, ils font généralement de très beaux cercles dans l'air pendant quelque temps et finalement tombent dans quelque marais désert ou lac obscur. Je ne crois pas que l'honorable député qui vient de parler ait rien dit de plus que ces prédécesseurs qui méritent d'être transmis à la postérité. Il a commencé par dire que ce qui convenait au Canada en 1891, devrait lui convenir en 1911. Ce peut être vrai ou ce peut être faux, parce que beaucoup de changements ont eu lieu en Canada pendant les derniers vingt ans. L'honorable député de Wellington-sud (M. Guthrie) a eu à peu près le même argument. Il a dit que pendant la période de 1854 à 1866, qu'a duré le traité de réciprocité, le Canada avait joui de tels avantages que depuis cette époque il a désiré avoir un traité semblable, et que, si le Canada avait besoin d'un traité de réciprocité à cette époque, il en avait également besoin en 1911. S'en suit-il que ce soit nécessairement correct? Est-ce que les conditions du Canada sont les mêmes aujourd'hui qu'elles étaient il y a vingt ans, ou les mêmes qu'elles étaient en 1866? Pas du tout. La plupart de ceux qui ont parlé sur cette question ont exprimé le même principe et ont employé pratiquement le même argument. L'honorable député de Wellington-sud a dit que, ce qui convenait au Canada en 1866 lui convenait également aujourd'hui. Je lui demanderai de s'appliquer ce principe à lui-même.

Le "Parliamentary Companion" nous dit qu'il n'était alors qu'un petit enfant commençant à bégayer, et que tout ce dont il avait besoin était une petite cuvette pour son bain, un petit peu de lait naturel réchauffé et beaucoup de correction, pour en faire un garçon. Mais il a grandi, il s'est

développé et est devenu un homme. Ne lui faut-il pas plus aujourd'hui qu'il lui fallait dans son enfance? Que lui est-il arrivé dans l'intervalle? Il a augmenté en stature, en vigueur, en mentalité, et aujourd'hui il est un homme parfaitement développé. Lui demander de se contenter de ce qui lui suffisait lorsqu'il était dans les langes, est aussi absurde que de demander au Canada, en l'année 1911, de se contenter de ce qui lui suffisait en 1866. Vingt ans ont apporté de grands changements dans le Canada. Nous sommes devenus une nation; nous avons augmenté nos forces; notre population a des besoins différents et des occupations différentes d'autrefois. Ce qui convenait au Canada il y a vingt ans ne lui convient pas aujourd'hui. Il est vrai, ainsi que l'honorable député nous l'a dit, que les cultivateurs de l'Est et de l'Ouest ont voté des résolutions en faveur de cette convention de réciprocité, et il n'y a aucun doute qu'ils sont francs et sincères, mais après tout ils ne sont peut-être pas les meilleurs juges, et il faudra laisser au temps le soin de décider la question.

L'honorable député nous a dit que le commerce étranger du port de Montréal était de quinze millions de dollars, et je puis lui dire que notre crainte est, si cette convention est mise à exécution, que ce trafic, au lieu de se développer comme il devrait le faire en proportion de l'augmentation de la richesse et de l'augmentation du pays, sera retardé sinon détruit. L'honorable député (M. Kyte) nous a dit aussi ce qui arriverait au commerce de poisson de la Nouvelle-Ecosse si la réciprocité avec les Etats-Unis n'avait pas lieu. Puis-je lui demander ce qui est arrivé au commerce de poisson des Provinces maritimes jusqu'à ce jour? Il nous a dit que le poisson de ces provinces ne se vendait pas sur le marché d'Ontario et de l'Ouest, mais qu'il demande à son ami politique de Northumberland (M. Loggie) s'il n'est pas vrai que depuis de nombreuses années il fait lui-même un commerce très considérable et rémunérateur de poissons avec Montréal et Toronto et autres villes dans ces provinces.

L'honorable député (M. Kyte) nous a dit que le marché anglais avait peu de valeur pour le poisson des Provinces maritimes; il nous a dit que le commerce interprovincial canadien avait peu d'importance, et que, si les pêcheurs obtenaient un marché libre aux Etats-Unis pour leur poisson, ils auraient tout ce qu'ils peuvent désirer. Mais la valeur du produit de nos pêcheries de l'année dernière a été de quinze millions de piastres, et d'après les statistiques je vois que les Etats-Unis nous en ont acheté pour la somme de \$4,627,000, tandis que le marché anglais pour lequel l'honorable député de Richmond (M. Kyte) a tant de mé-